

Objet : Achat de la parcelle F 457 : SCI
HELAND : Mr et Mme Gros : ZA les Glèbes

Séance du lundi 29 juillet 2024

N° 2024-07-29-D203

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le lundi 29 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 23 juillet 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 32

Votes :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Valérie MANDOCE et Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Michel SABLÉ et Bernard SCHEUER.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Laure FARRENQ à Myriam BORGET, Sabine KLEIN-TOURRETTE à Jean-Louis RAMES, Elisabeth OLLITRAULT à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Nathalie COUSERAN, Éric PICARD à Pierre PLAGNARD et Jean-Louis RAYNALDY à Bernadette AZEMAR-BELIERES.

Conseillers (ères) absents (es) : Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Elodie GARDES, Francine LAFON, Marina LACAZE, Jean-Luc CALMELLY, Patrice PHILOREAU, Guillaume SEPTFONDS et Bernard VALERY.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président explique que Monsieur et Madame Gros, SCI Heland, sont vendeurs d'une parcelle cadastrée F 457 sur la zone d'activités des Glèbes.

La communauté de communes souhaite pouvoir maîtriser le foncier non bâti des parcs d'activités dont elle a la responsabilité, notamment dans le cadre de la loi Climat et Résilience qui limitera le foncier bâti accessible d'ici quelques années.

La SCI Heland propose à la Communauté de Communes, par un courriel datant du 9 juillet 2024, de lui vendre le terrain de 1796m² au prix de 22 € HT le m² soit un total de 39 512 € HT.

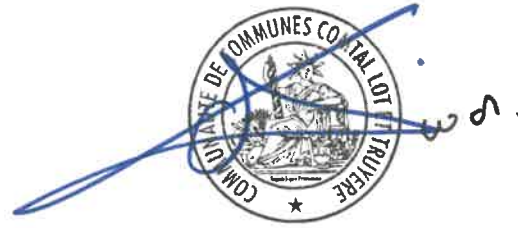
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle F457 de 1796m², ZA des Glèbes pour un montant de 39 512 € HT auquel s'ajoutera la TVA.
- **APPROUVE** la prise en charge des frais de notaire par la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **09 AOUT 2024**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégué
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».